



L'école des Lucioles

Guide aux parents

TABLE DES MATIERES

Mot de la direction	3
Projet éducatif	4
Mode de vie et gradation des interventions	5
Horaire de l'école	6
Coordonnées	6
Calendrier scolaire.....	7
Surveillance	8
Circulation	8
Absences et retards.....	8
Service de garde	9
Entrées et sorties.....	9
Règles de la cour.....	9
Règles dans les cours d'éducation physique	10
Objets autorisés et interdits.....	10
Tenue vestimentaire et apparence physique.....	11
Thermomètre vestimentaire	12
Alimentation.....	12
Services et mesures d'aide offerts aux élèves.....	13

MOT DE LA DIRECTION

Nous sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue à l'école des Lucioles. C'est sous le signe de la continuité, de la collaboration et l'innovation que nous poursuivons notre mission éducative. Tout le personnel de l'école est enthousiaste de pouvoir accompagner vos enfants dans cette belle aventure et de participer au développement de leur plein potentiel.

Des approches pédagogiques créatives, des interventions positives et un brin de folie nous permettront d'atteindre un objectif crucial que les élèves prennent plaisir à venir à l'école et qu'ils s'y épanouissent !

Tous ensemble, nous pourrons faire la différence et permettre à nos élèves de se développer dans un environnement sain et sécuritaire.

Nous sommes convaincus que l'expérience de nos élèves dans notre école sera riche en découvertes, et nous sommes heureux de partager cette aventure avec vous.

Bonne rentrée !

A handwritten signature in cursive script, reading "Nancy Gauthier". The signature is written in dark ink on a light-colored background.

Nancy Gauthier,

Directrice École des Lucioles

PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif de l'école est rendu disponible sur le site web de notre établissement
(www.lucioles.cssvdc.gouv.qc.ca / École / projet éducatif)



NOTRE MODE DE VIE



VALEURS DE L'ÉCOLE

COLLABORATION INNOVATION PERSÉVÉRANCE



JE SUIS RESPECTUEUX ENVERS MOI ET JE RESPECTE EN GESTE ET EN PAROLE LES ÉLÈVES ET LES ADULTES.

De cette façon, j'apprends à :

- développer de bonnes relations avec les autres;
- m'exprimer adéquatement;
- exprimer et gérer mes émotions;
- vivre avec les différences;
- développer l'empathie et la bienveillance.



J'AGIS, JE JOUE ET JE ME DÉPLACE DE FAÇON SÉCURITAIRE.

De cette façon, j'apprends à :

- éviter les accidents;
- prévenir les conflits;
- vivre en harmonie avec les autres;
- avoir du plaisir avec les autres;
- veiller au bien-être de tous.



JE PRENDS SOIN DU MATÉRIEL ET JE GARDE MON ENVIRONNEMENT PROPRE.

De cette façon, j'apprends à :

- maintenir un environnement propre, ordonné et sécuritaire;
- bien utiliser le matériel pour qu'il demeure en bon état.



JE SUIS PRÉSENT AU BON ENDROIT AU BON MOMENT.

De cette façon, j'apprends à :

- être prêt en même temps que mon groupe;
- assurer ma sécurité;
- m'organiser.





Le mode de vie inclue que les élèves doivent vouvoyer le personnel de l'école et utiliser le titre de "madame" ou "monsieur".

Le mode de vie de l'école et les gestes et comportements qui y sont prescrits, s'appliquent aussi dans le cadre du transport scolaire, en plus des règles contenues à la section 8 de la politique d'admissibilité et d'utilisation du transport scolaire (PO 14)

Il s'applique également aux comportements et attitudes susceptibles d'entraîner des répercussions négatives sur le climat de l'école, même si l'événement est survenu en dehors des heures de classe, notamment sur les réseaux sociaux, en accord avec la politique visant à prévenir et contrer la violence et l'intimidation en milieu scolaire (PO 24)

De plus, tout objet électronique est interdit à l'école: cellulaire, lecteur mp3, IPAD (de la maison). montre intelligente, etc.

LE DROIT DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE

D'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.

LE DEVOIR DES ÉLÈVES

De faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

GRADATION DES INTERVENTIONS/SANCTIONS



NIVEAU 1

- L'AVERTISSEMENT VERBAL EN PRIVÉ OU EN GROUPE
- DISCUSSION AVEC L'ÉLÈVE
- EXCUSES VERBALES/ ÉCRITES
- GESTE DE RÉPARATION
- RAPPEL DU COMPORTEMENT À DÉVELOPPER (MODÉLISATION)
- RÉOLUTION, MÉDIATION DE CONFLITS
- REPRISE DE TEMPS
- RÉFLEXION ÉCRITE ACCOMPAGNÉE
- COMMUNICATION AVEC LES PARENTS
- RÉCRÉATION ACCOMPAGNÉE PAR UN ADULTE
- RETRAIT TEMPORAIRE DE L'ACTIVITÉ
- RETRAIT D'UN PRIVILÈGE OU D'UN OBJET



NIVEAU 2

- PLAN D'ACTION OU D'INTERVENTION
- AIDE PROFESSIONNELLE - TES
- RETRAIT EN CLASSE D'ACCUEIL
- RENCONTRE DIRECTION + PARENTS
- SYSTÈME D'ÉMULATION PERSONNALISÉ



NIVEAU 3

- SOUTIEN SPÉCIALISÉ
- SUSPENSION INTERNE
- SUSPENSION EXTERNE



HORAIRE DE L'ÉCOLE

Préscolaire		Primaire	
Autobus et accueil	9h30	Autobus et accueil	8h10 à 8h20
AM : Début de classes	9h30 à 11h48	AM : Début de classes	8h25
Dîner	11h53 à 13h03	Dîner	11h53 à 13h03
PM : Début des classes	13h08 à 15h32	PM : Début des classes	13h03
Fin des classes	15h37	Fin des classes	15h37
Autobus	15h47	Autobus	15h47

COORDONNÉES

Numéro de téléphone :

579 209-0236

Secrétariat : poste 46001 ou Option 0

Service de garde : poste 46010 ou Option 1

Adresse :

791, rue de la Randonnée
Farnham, Québec, J2N 0T8

Courriel

P046@cssvdc.gouv.qc.ca

Site Internet

www.lucioles.cssvdc.gouv.qc.ca

CALENDRIER SCOLAIRE

Enseignement primaire 2026-2027 – Cycles 10 jours

Août 2026						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					
1 : = Total des jours de classe						
Novembre 2026						
D	L	M	M	J	V	S
1	2 ²	3 ³	4 ⁴	5 ⁵	6 ⁶	7
8	9 ⁹	10 ¹⁰	11 ¹¹	12 ¹²	13 ¹³	14
15	16 ¹⁶	17 ¹⁷	18 ¹⁸	19 ¹⁹	20 ²⁰	21
22	23 ²³	24 ²⁴	25 ²⁵	26 ²⁶	27 ²⁷	28
29	30 ³⁰					
19 : = Total des jours de classe						
Février 2027						
D	L	M	M	J	V	S
	1 ³	2 ⁴	3 ⁵	4 ⁶	5 ⁷	6
7	8 ⁸	9 ⁹	10 ¹⁰	11 ¹¹	12 ¹²	13
14	15 ¹⁵	16 ¹⁶	17 ¹⁷	18 ¹⁸	19 ¹⁹	20
21	22 ²²	23 ²³	24 ²⁴	25 ²⁵	26 ²⁶	27
28						
19 : = Total des jours de classe						
Mai 2027						
D	L	M	M	J	V	S
2	3 ³	4 ⁴	5 ⁵	6 ⁶	7 ⁷	8
9	10 ¹⁰	11 ¹¹	12 ¹²	13 ¹³	14 ¹⁴	15
16	17 ¹⁷	18 ¹⁸	19 ¹⁹	20 ²⁰	21 ²¹	22
23	24 ²⁴	25 ²⁵	26 ²⁶	27 ²⁷	28 ²⁸	29
30	31 ³¹					
18 : = Total des jours de classe						

Septembre 2026						
D	L	M	M	J	V	S
		1 ¹	2 ²	3 ³	4 ⁴	5
6	7 ⁷	8 ⁸	9 ⁹	10 ¹⁰	11 ¹¹	12
13	14 ¹⁴	15 ¹⁵	16 ¹⁶	17 ¹⁷	18 ¹⁸	19
20	21 ²¹	22 ²²	23 ²³	24 ²⁴	25 ²⁵	26
27	28 ²⁸	29 ²⁹	30 ³⁰			
20 : = Total des jours de classe						
Décembre 2026						
D	L	M	M	J	V	S
		1 ¹	2 ²	3 ³	4 ⁴	5
6	7 ⁷	8 ⁸	9 ⁹	10 ¹⁰	11 ¹¹	12
13	14 ¹⁴	15 ¹⁵	16 ¹⁶	17 ¹⁷	18 ¹⁸	19
20	21 ²¹	22 ²²	23 ²³	24 ²⁴	25 ²⁵	26
27	28 ²⁸	29 ²⁹	30 ³⁰	31 ³¹		
15 : = Total des jours de classe						
Mars 2027						
D	L	M	M	J	V	S
	1 ³	2 ⁴	3 ⁵	4 ⁶	5 ⁷	6
7	8 ⁸	9 ⁹	10 ¹⁰	11 ¹¹	12 ¹²	13
14	15 ¹⁵	16 ¹⁶	17 ¹⁷	18 ¹⁸	19 ¹⁹	20
21	22 ²²	23 ²³	24 ²⁴	25 ²⁵	26 ²⁶	27
28	29 ²⁹	30 ³⁰	31 ³¹			
14 : = Total des jours de classe						
Juin 2027						
D	L	M	M	J	V	S
		1 ⁵	2 ⁶	3 ⁷	4 ⁸	5
6	7 ⁹	8 ¹⁰	9 ¹¹	10 ¹²	11 ¹³	12
13	14 ¹⁴	15 ¹⁵	16 ¹⁶	17 ¹⁷	18 ¹⁸	19
20	21 ²¹	22 ²²	23 ²³	24 ²⁴	25 ²⁵	26
27	28 ²⁸	29 ²⁹	30 ³⁰			
16 : = Total des jours de classe						

Octobre 2026						
D	L	M	M	J	V	S
				1 ¹	2 ²	3
4	5 ⁵	6 ⁶	7 ⁷	8 ⁸	9 ⁹	10
11	12 ¹²	13 ¹³	14 ¹⁴	15 ¹⁵	16 ¹⁶	17
18	19 ¹⁹	20 ²⁰	21 ²¹	22 ²²	23 ²³	24
25	26 ²⁶	27 ²⁷	28 ²⁸	29 ²⁹	30 ³⁰	31
20 : = Total des jours de classe						
Janvier 2027						
D	L	M	M	J	V	S
					1 ³	2
3	4 ⁴	5 ⁵	6 ⁶	7 ⁷	8 ⁸	9
10	11 ¹¹	12 ¹²	13 ¹³	14 ¹⁴	15 ¹⁵	16
17	18 ¹⁸	19 ¹⁹	20 ²⁰	21 ²¹	22 ²²	23
24	25 ²⁵	26 ²⁶	27 ²⁷	28 ²⁸	29 ²⁹	30
31						
17 : = Total des jours de classe						
Avril 2027						
D	L	M	M	J	V	S
				1 ⁵	2 ⁶	3
4	5 ⁷	6 ⁸	7 ⁹	8 ¹⁰	9 ¹¹	10
11	12 ¹²	13 ¹³	14 ¹⁴	15 ¹⁵	16 ¹⁶	17
18	19 ¹⁹	20 ²⁰	21 ²¹	22 ²²	23 ²³	24
25	26 ²⁶	27 ²⁷	28 ²⁸	29 ²⁹	30 ³⁰	
21 : = Total des jours de classe						
LÉGENDE						
■ Journées pédagogiques (17)						
⊗ Congés (21)						
Journées pédagogiques pouvant devenir des journées de classe						
(1) 30 mars 2027						
(2) 25 mai 2027						
(3) 7 juin 2027						

SURVEILLANCE

Les élèves marcheurs sont autorisés à se trouver sur la cour :

- **Matin : à compter de 8h10**
- Midi : 11h53 à 13h03 pour ceux qui ont payé les frais de surveillance-midi. Pour les enfants qui dînent à la maison et dont les frais ne sont pas chargés, le retour est seulement à compter de 13h00.

À compter de 17h45 l'aire de jeux sera disponible pour la population.

CIRCULATION

Vous devez vous stationner dans l'espace « débarcadère-voitures » situé à l'avant de l'école. Il est interdit de reconduire votre enfant en utilisant le stationnement réservé au personnel et le débarcadère d'autobus.

ABSENCES ET RETARDS

Absences et/ départ en cours de journée:

Confirmer l'absence sur le portail Mozaik avant 8h45. La raison de son absence vous sera demandée.

Si l'enfant fréquente le service de garde, veuillez également communiquer l'absence au service de garde par téléphone : 579 209-0236 option1 ou par courriel : servgard46@cssvdc.gouv.qc.ca.

Départ en cours de journée :

- Autorisation de sortie pour prendre un repas à l'extérieur : nous devons recevoir de votre part un courriel avant 10hres, le jour même p046@csvdc.qc.ca
- Autorisation exceptionnelle de ramener votre enfant par une autre personne que le parent : nous devons recevoir de votre part un courriel p046@csvdc.qc.ca .

Aucun enfant ne sera autorisé à quitter l'école sans votre autorisation.

Les parents qui désirent venir chercher leur enfant doivent se présenter **obligatoirement** au secrétariat.

Pour toute modification à l'horaire de votre enfant, la demande doit se faire **avant 13 heures** au secrétariat par courriel p046@csvdc.qc.ca avec la mention dans l'objet de votre courriel « **changement à l'horaire pour mon enfant** ».

Exemple : ne prend pas l'autobus, je passerai prendre mon enfant à la fin des classes (sortie marcheurs près du bassin de rétention d'eau).

Retards

- Par mesure de sécurité, toutes les portes de l'école demeurent barrées en tout temps. L'élève en retard doit donc se présenter à la porte principale de l'école qui se situe près du secrétariat.
- Vous devez reconduire votre enfant en retard au secrétariat en utilisant l'entrée principale de l'école, aviser la secrétaire de son arrivée, ainsi que motiver la raison de son retard, et ce, peu importe l'âge de votre enfant.

SERVICE DE GARDE

Horaire : 6h30 à 17h30

SECRETARIAT

Horaire : 8h à 11h45 et 13h15 à 16h

ENTRÉES ET SORTIES

Entrée pour tous :

- Au son de la cloche, j'entre calmement dans l'école.
- Je me dirige à mon vestiaire, je retire mes vêtements d'extérieur et je mets mes souliers d'intérieur.

Arrivée pour les élèves utilisant le transport actif (vélo, trottinette, planche à roulettes, etc.) :

- Je circule à pied sur la cour.
- Je range mon moyen de transport aux endroits prévus.

Sorties

- Si nécessaire, je prévois un arrêt aux toilettes avant de sortir à l'extérieur.
- Après avoir mis mes chaussures d'extérieur, je sors sur la cour par la porte désignée.

Départs

- Dès mon arrivée sur la cour :
 - Je prends mon rang selon mon numéro d'autobus qui m'a été assigné par l'organisation scolaire ;
 - Si mes parents viennent me chercher, j'attends à l'endroit désigné (bassin de rétention d'eau) ;
 - Si je suis marcheur, selon l'organisation scolaire de notre centre de services, j'utilise le parcours sécuritaire.

RÈGLES DE LA COUR

- Je range le matériel emprunté aux endroits appropriés.
- Je joue de façon sécuritaire.
- Je respecte les règles des jeux (expliquées par le personnel).
- Je demeure dans les limites de la cour.
- Je jette mes déchets dans les poubelles.

RÈGLES DANS LES COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Bijoux :

- Aucun bijou n'est toléré, à l'exception de la boucle d'oreille courte, du bracelet médical.

Vêtements d'éducation physique pour les élèves sauf les élèves du préscolaire, 1er et 2e année:

- Short, pantalon sport ou legging
- T-shirt
- Espadrilles
- Élastique pour attacher les cheveux
- Sac pour transporter les vêtements

***Veuillez bien identifier les vêtements.

***À la fin de la semaine, l'élève rapporte son sac de vêtements sportifs pour les laver.

Règles à respecter pendant les cours d'éducation physique :

- Je porte mes vêtements d'éducation physique.
- Je me change rapidement et calmement.
- Je participe activement aux cours.
- Je respecte les règles du jeu et les consignes de sécurité.
- Je prends soin du matériel.
- J'agis avec un bon esprit sportif.

OBJETS AUTORISÉS ET INTERDITS

Objets autorisés

Le matériel sportif de la maison (ballons, balles, cordes à sauter, mini-hockey, etc.) est permis. Ce dernier doit entrer dans le sac d'école.

Les petites voitures et de petits objets (ex. toupie) pouvant être rangés dans le sac.

***Tous les objets doivent être identifiés au nom de l'enfant.

***Nous ne sommes pas responsables des objets échangés, donnés, perdus, volés ou brisés.

Objets interdits

Tout objet électronique est interdit à l'école : cellulaire, lecteur mp3, IPAD, montre intelligente, etc.

Tout objet pouvant porter atteinte à la sécurité.

TENUE VESTIMENTAIRE ET APPARENCE PHYSIQUE

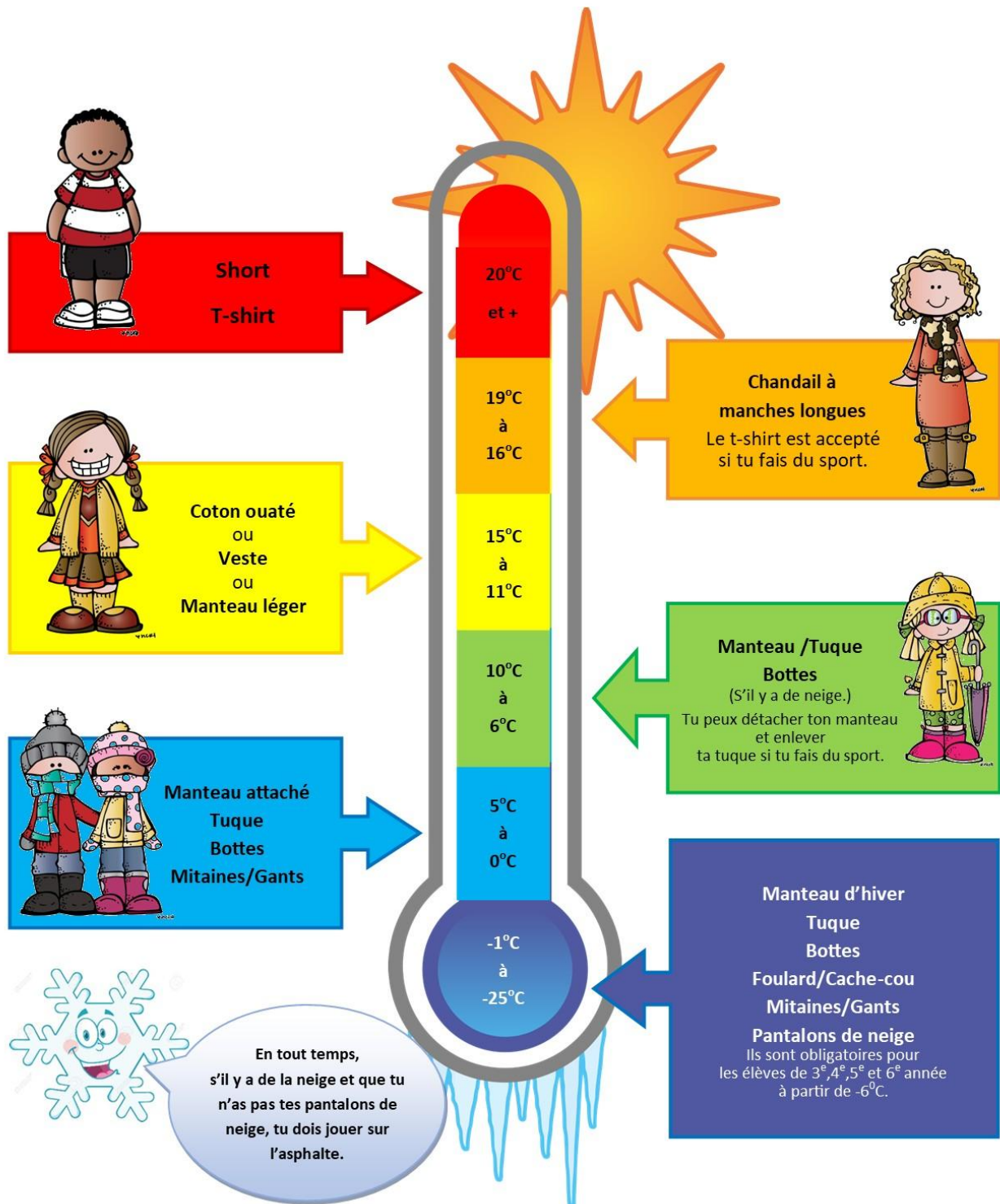
Je fais preuve de décence dans le choix de mes vêtements. Mes sous-vêtements doivent être couverts.

Mes vêtements respectent les conditions suivantes :

- Ils ne véhiculent pas de message inapproprié (violence, sexisme, haine, etc.).
- Ils couvrent adéquatement mon corps (aucun chandail court laissant montrer le ventre ou de camisoles avec une emmanchure trop grande, vêtement longueur mi-cuisse).
- Je m'habille en fonction de la température et j'écoute la consigne de l'adulte, lorsque la température change en cours de journée.

***La direction et le personnel se réservent le droit d'intervenir pour toutes situations qu'ils jugent inappropriées.

Thermomètre vestimentaire



ALIMENTATION

Collations

Nous privilégions de saines collations (fruits, légumes, produits laitiers et céréaliers), afin de faire le plein d'énergie. Les bonbons, barres de chocolat, gommes à mâcher, etc., ne sont permis que lors d'activités spéciales et/ou avec l'autorisation d'un adulte de l'école.

Allergies

Nous faisons partie du programme « Une école sans restriction alimentaire ». Nous sommes accompagnés par le CIUSSS pour la mise en place de protocoles sécuritaires.

Boîte à lunch

Dans un souci d'efficacité, les lunches à réchauffer doivent être décongelés. Prévoir les ustensiles dans la boîte à lunch de votre enfant.

SERVICES ET MESURES D'AIDE OFFERTS AUX ÉLÈVES

1. Aide spéciale de l'enseignant :

Celui-ci identifie et évalue l'enfant qui pourrait présenter certaines difficultés. À la suite de cette évaluation, l'enseignant accorde une aide accrue à cet enfant : mesures en classe, récupération, tutorat, contact des parents, etc.

2. Orthopédagogie :

Cette enseignante spécialisée dans l'aide aux enfants en difficulté accompagne des enfants. Elle peut également intervenir à l'intérieur de la classe, en collaboration avec l'enseignante.

3. Orthophonie :

Cette spécialiste du langage aide les enfants à développer la prononciation, la formulation de phrases et la compréhension de l'oral en contexte de classe.

4. Service de psychologie :

Ce service permet soit l'évaluation de certains élèves pour permettre de mieux l'aider dans ses apprentissages ou encore une intervention ponctuelle pour un élève en difficulté académique ou comportementale.

5. Service de psychoéducation

Ce service est utilisé pour aider un élève qui a besoin de développer ses aptitudes relationnelles.

6. Mesures d'accompagnement

Des élèves ayant un handicap ou une difficulté particulière reçoivent un appui adapté pour permettre une meilleure intégration.

7. Mesures de francisation

Ce service s'adresse aux nouveaux arrivants et vise à les aider à l'apprentissage de la langue.

8. Plan d'intervention - (P.I.) :

Les intervenants scolaires (enseignante, préposée, technicienne en éducation spécialisée, orthopédagogue, direction) établissent un plan d'intervention pour répondre aux besoins de certains enfants. Celui-ci doit être appuyé par le travail d'un professionnel : orthophoniste, psychologue, psychoéducateur, intervenant social ou autre. Ce plan est appliqué pendant plusieurs mois et évalué au printemps. Le soutien des parents est nécessaire lorsque nous mettons en place un plan d'intervention.

9. Le service d'animation, vie spirituelle et engagement communautaire (AVSEC)

Ceci est un service éducatif complémentaire qui constitue une sorte de laboratoire de vie permettant aux élèves, par la pratique et la réflexion, de développer leur connaissance de soi et leur engagement dans la société.

PAR COURRIEL

Le mardi 28 avril 2026

Objet : Déplacements sécuritaires des élèves – Transport actif

Chers parents,

Nous souhaitons prendre un moment pour préciser notre intention à la suite des échanges réalisés avec certains élèves dans les autobus concernant les déplacements sécuritaires pour les déplacements entre la maison et l'école. Notre démarche s'inscrit avant tout dans un souci constant de la **sécurité des élèves, qui demeure notre priorité absolue**.

Nous sommes pleinement conscients que **le parent est la personne la mieux placée pour évaluer l'aptitude de son enfant à se déplacer de façon autonome et à traverser des intersections passantes** et nous respectons entièrement ce rôle essentiel. Notre objectif n'est nullement de nous substituer à votre jugement, mais plutôt de sensibiliser les enfants à de bonnes pratiques générales en matière de sécurité.

Ainsi, si vous le jugez pertinent, nous vous invitons à **poursuivre la discussion avec votre enfant**, afin de réaffirmer vos attentes et consignes familiales liées aux déplacements sécuritaires.

Nous demeurons bien entendu disponibles pour échanger avec vous et répondre à toute question, toujours dans un esprit de collaboration pour le bien-être et la sécurité de tous les élèves.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

La direction d'école,



Mme Nancy Gauthier

cc. Stéphan Campbell, direction adjointe au service du transport scolaire

Tu vis une situation
problématique à l'école?

Protecteur national
de l'élève **HD**
Québec 1111

Tu vis une situation de violence à
caractère sexuel?



A Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-de-l-élève
- droits@pne.gouv.qc.ca
- **1-833-420-5233**

0800



COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas
satisfaits des services scolaires :

1. **Pratiquer l'effort de communication**
ou à l'Onpaccan
2. **Contact, le responsable**
du traitement des plaintes
3. **Communiquer avec ton protecteur**
régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur **régional de l'élève** si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement au
protecteur régional de l'élève.